

# communiqué de presse

## INDICE GENEVOIS DES PRIX À LA CONSOMMATION : + 0,7 % EN FÉVRIER 1993

Calculé par le Service cantonal de statistique (SCS), l'indice genevois des prix à la consommation progresse de 0,7 % en février 1993 et s'établit à 141,6 points (décembre 1982 = 100). Le taux annuel de renchérissement se fixe à 3,4 %, contre 4,4 % l'an passé à pareille époque. Depuis le début de l'année, la hausse des prix se fixe à 1,3 %.

L'indice de l'alimentation progresse de 0,7 % en un mois (en un an : + 0,8 %) en raison du mouvement saisonnier des fruits et de la prise en compte trimestrielle des repas au restaurant (+ 1,4 %; en un an : + 3,0 %).

Les prix des **boissons et tabacs** restent globalement presque stables en trois mois (+ 0,1 %; en un an : + 1,1 %). La hausse des boissons au restaurant (+ 0,6 %; en un an : + 1,7 %) est presque compensée par des baisses touchant les boissons achetées au détail, en particulier le vin blanc.

L'augmentation du mazout entraîne celle du groupe **chauffage et éclairage** (en un mois : + 0,7 %; en un an : - 1,2 %).

Dans les **transports et communications**, l'indice progresse de 0,4 % (en un an : + 3,9 %) en raison de la hausse de l'essence et de l'adaptation des tarifs postaux et téléphoniques (+ 2,4 %; en un an : + 3,4 %).

Dans le groupe **instruction et loisirs**, la hausse trimestrielle se fixe à 2,7 % (en un an : + 4,7 %). Elle est imputable au mouvement saisonnier des logements de vacances et à l'adaptation des taxes de concession radio et TV (+ 14,2 %; ce n'est pas une faute de frappe : quatorze pourcent et deux dixièmes, dont + 5,2 % pour la TV et 29,3 % pour la radio).

### Indice genevois des prix à la consommation (décembre 1982 = 100) en février 1993

Groupes de dépenses	Pondérations en %	Indices en points	Variations en % par rapport	
			au relevé précédent	à l'année précédente
<b>Indice général</b>	<b>100</b>	<b>141,6</b>	<b>0,7</b>	<b>3,4</b>
Alimentation	21	134,3	0,7	0,8
Boissons et tabacs	5	129,7	0,1	1,1
Habillement	7	141,4	///	3,1
Loyer	18	175,4	///	7,0
Chauffage et éclairage	5	79,1	0,7	- 1,2
Aménagement et entretien du logement	6	131,4	///	3,4
Transports et communications	14	131,5	0,4	3,9
Santé et soins personnels	8	140,1	///	0,5
Instruction et loisirs	16	150,1	2,7	4,7

Le symbole /// signifie que les prix n'ont pas été relevés au cours du mois sous revue.

**Anciens indices généraux :** (septembre 1977 = 100) 174,1; (septembre 1966 = 100) 296,3

Renseignements : tél. 787 67 44; répondeur automatique : tél. 787 67 67

SCS/23 février 1993

